



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25717
30 avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 6 AVRIL 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer à l'intention du Conseil de sécurité les informations qui suivent sur la neuvième session du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, tenue du 29 mars au 1er avril 1993.

A sa 33e séance plénière, le 31 mars 1993, le Conseil d'administration a désigné, au vu des propositions du Secrétaire général, les commissaires des groupes qui auront à connaître des réclamations relevant des catégories A, B et C.

On été nommées les personnes suivantes :

Réclamations "A" (Expatriation de l'Iraq ou du Koweït) :

M. José María RUDA (Président)
M. Kamal HOSSAIN
M. Matti Praavo PELLONPAA

Réclamations "B" (Décès ou lésions graves) :

M. Mohamed BENNOUNA (Président)
Mme Denise BINDSCHEDLER-ROBERT
Mme FANG Ping

Réclamations "C" (Demandes en réparation individuelles pour des dommages inférieurs à 100 000 dollars)

M. Yves FORTIER (Président)
M. Sergei Nikolaevich LEBEDEV
M. Philip AMOAH

Je joins à la présente le document S/AC.26/1993/R.5 contenant la lettre dans laquelle le Secrétaire exécutif transmettait les candidatures proposées par le Secrétaire général pour les fonctions en question, avec le curriculum vitae des intéressés.

A sa 34e séance plénière, le 1er avril 1993, le Conseil d'administration, ayant appris de plusieurs gouvernements qu'ils auraient du mal à présenter à la Commission les réclamations A, B, C et D avant la date limite du 1er juillet 1993, a autorisé à titre exceptionnel - et prié le Secrétaire exécutif d'accorder - une prolongation au 1er octobre 1993 des délais de présentation des réclamations considérées si la demande en est faite par un gouvernement ou par une entité chargée de soumettre des réclamations au nom de personnes dont les revendications ne peuvent être présentées par un gouvernement.

Le Conseil d'administration s'est déclaré inquiet que le manque de ressources financières continue d'entraver les travaux de la Commission, alors qu'un montant de 21 millions de dollars a été déposé au Fonds d'indemnisation depuis le mois de décembre 1992. Il a demandé au Président de faire le nécessaire en consultation avec le Secrétaire exécutif pour que la Commission puisse disposer du soutien financier dont elle a besoin.

Le Secrétaire exécutif a informé le Conseil d'administration que le Secrétariat avait déjà reçu environ 700 000 réclamations.

Il a été décidé que la prochaine session du Conseil d'administration se tiendrait du 26 au 30 juillet 1993.

Je saisis cette occasion de vous renouveler, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Conseil d'administration,
Commission d'indemnisation des Nations Unies
(Signé) Fernando VALENZUELA MARZO

Annexe

LETTRE DATEE DU 31 MARS 1993 CONCERNANT LES CANDIDATS AUX POSTES
DE COMMISSAIRE PROPOSES PAR LE SECRETAIRE GENERAL, ADRESSEE AU
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LE SECRETAIRE EXECUTIF
DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION DES NATIONS UNIES*

Monsieur le Président,

Au nom du Secrétaire général, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le nom des candidats proposés aux postes de commissaire :

M. Philip Amoah
M. Mohamed Bennouna
Mme Denise Bindschedler-Robert
Mme Fang Ping
M. L. Yves Fortier
M. Kamal Hossain
M. Sergei Nikolaevich Lebedev
M. Matti Pravo Pellonpää
M. José María Ruda

Veuillez trouver ci-joint le curriculum vitae des candidats proposés.

Tous les candidats ont présenté des fiches de renseignements conformément à l'article 22 des Règles provisoires pour la procédure relative aux réclamations (S/AC.26/1992/10), fiches dont le texte sera distribué séparément.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 20 des Règles provisoires pour la procédure relative aux réclamations, je propose de confier à chaque groupe le mandat et les tâches ci-après :

* Publiée également sous la cote S/AC.26/1993/R.5.

1. Pour les réclamations entrant dans la catégorie "A"

M. J. Ruda (Président)
M. K. Hossain
M. M. Pellonpää

Ce groupe de commissaires devra traiter un certain nombre de réclamations groupées de la catégorie "A", émanant de divers pays. Après avoir déterminé le nombre exact des réclamations qui lui seront confiées, le Secrétaire exécutif fera préalablement connaître ce nombre au Conseil d'administration.

Le groupe de commissaires achèvera l'examen de ces réclamations et soumettra, conformément à l'article 37 des Règles, son rapport au Conseil d'administration aussitôt que possible et, en tout état de cause, dans un délai de 120 jours au maximum à compter de la date à laquelle elles lui auront été confiées, à savoir, selon toutes probabilités, au plus tôt le 1er novembre 1993.

2. Pour les réclamations entrant dans la catégorie "B"

M. M. Bennouna (Président)
Mme D. Bindschedler-Robert
Mme P. Fang

Ce groupe de commissaires devra traiter un certain nombre de réclamations groupées, de la catégorie "B", émanant de divers pays. Après avoir déterminé le nombre exact des réclamations qui lui seront confiées, le Secrétaire exécutif fera préalablement connaître ce nombre au Conseil d'administration.

Le groupe de commissaires achèvera l'examen de ces réclamations et soumettra, conformément à l'article 37 des Règles, son rapport au Conseil d'administration aussitôt que possible et, en tout état de cause, dans un délai de 120 jours au maximum à compter de la date à laquelle elles lui auront été confiées, à savoir, selon toutes probabilités, au plus tôt le 1er septembre 1993.

3. Pour les réclamations entrant dans la catégorie "C"

M. L. Fortier (Président)
M. P. Amoah
M. S. Lebedev

Ce groupe de commissaires devra traiter un certain nombre de réclamations groupées, de la catégorie "C", émanant de divers pays. Après avoir déterminé le nombre exact des réclamations qui lui seront confiées, le Secrétaire exécutif fera préalablement connaître ce nombre au Conseil d'administration.

Le groupe de commissaires achèvera l'examen de ces réclamations et soumettra, conformément à l'article 37 des Règles, son rapport au Conseil d'administration aussitôt que possible et, en tout état de cause, dans un délai de 120 jours au maximum, à compter de la date à laquelle elles lui auront été confiées, à savoir, selon toutes probabilités, au plus tôt le 1er novembre 1993.

Le Secrétaire exécutif

[Signé] Carlos Alzamora

Pièce jointe

Curriculum vitae des candidats aux groupes de commissaires

PHILIP AMOAH

Nationalité : ghanéenne

Né le 19 juillet 1945

Juriste représentant l'Afrique à la Commission internationale de juristes,
à Genève (depuis le 1er août 1991)

Professeur de droit à l'Université du Swaziland (1986-1990)

Doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université du Swaziland
(1987-1990)

Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université nationale du
Lesotho (1975-1977), à l'Université du Botswana, du Lesotho et du Swaziland
(U.B.L.S.) (1973-1975), et à l'Université du Swaziland (1977-1979)

Chef du Département d'études juridiques à l'Université du Swaziland (1979-1987)

Travaux de recherche pour la Fondation Ford et l'Institut d'études sur
l'Afrique australe de l'Université du Lesotho, concernant les droits de
l'homme et des peuples

Auteur de nombreux ouvrages et articles sur des sujets concernant le droit et
la population, le droit international et le pouvoir judiciaire

/...

MOHAMED BENNOUNA

Nationalité : marocaine

Né le 29 avril 1943 à Marrakech

Membre de la Commission du droit international

Professeur à la Faculté de droit de l'Université Mohamed de Rabat,
depuis 1972. Doyen (1975-1979)

Membre de plusieurs délégations marocaines à l'Assemblée générale, depuis 1974

Auteur de nombreux ouvrages et articles en matière de droit international et
relations internationales

Ambassadeur, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des
Nations Unies (1985-1989)

Le professeur Bennouna a été récemment nommé directeur de l'Institut du Monde
arabe à Paris

DENISE BINDSCHEDLER-ROBERT

Nationalité : suisse

Professeur de droit international à l'Institut universitaire des hautes études internationales à Genève (1956-1985)

Membre du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (1967-1990) et du Conseil exécutif de la Croix-Rouge (1973-1980)

Membre honoraire du CICR

Membre de la Cour européenne des droits de l'homme (1975-1991)

Présidente de l'Institut des droits de l'homme (Institut Cassin), Strasbourg

A participé à plusieurs conférences diplomatiques internationales consacrées aux droits de l'homme, au droit humanitaire et à la protection des victimes de la guerre

Auteur de nombreuses publications en matière de droit international

Lauréate du prix "Pax orbis ex jure" décerné par le World Peace through Law Center (1979)

Mme FANG PING

Nationalité : chinoise

Née le 1er janvier 1933

Chef de Division adjoint, Département de l'information, Ministère des affaires étrangères (1963-1980)

Première secrétaire, puis Conseillère à la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (1980-1988)

Directeur adjoint, Département de la recherche et des publications en matière de littérature diplomatique, Ministère des affaires étrangères (1988-1990)

Conseillère à la Mission permanente de la Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (1990-1992). Entre autres fonctions, Représentante de la Chine au Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

Auteur de plusieurs articles sur les relations internationales

L. YVES FORTIER

Nationalité : canadienne

Né le 11 septembre 1935

Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies (1988-1992)

Membre du Tribunal permanent d'arbitrage, depuis 1984. Principal négociateur pour le compte du Canada dans le différend entre ce pays et la France concernant les droits de pêche. Membre de la délégation canadienne auprès de la Cour internationale de Justice dans l'affaire opposant les Etats-Unis et le Canada à propos du Golfe du Maine

Associé principal du cabinet de droit Ogilvy Renault de Montréal. Président de l'Association des membres du barreau canadien (1982-1983)

Recteur de l'Université McGill (1970-1984). Membre du Conseil d'administration de diverses banques et sociétés canadiennes

KAMAL HOSSAIN

Nationalité : bangladeshi

Date de naissance non indiquée

Ministre du droit (et de la justice) (1972-1973)

Ministre des affaires étrangères (1973-1975)

Magistrat principal près la Cour suprême du Bangladesh

Président du Conseil de l'ordre du Bangladesh (1990-1991)

Consultant au cabinet de droit Clifford Chance, Londres, depuis 1976

Consultant principal au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, depuis 1980

SERGEI NIKOLAEVICH LEBEDEV

Nationalité : russe

Né en 1934

Professeur et Directeur du Département de droit civil, privé et international à l'Institut d'Etat des relations internationales de Moscou

Vice-Président du Conseil international pour l'arbitrage commercial

A présidé à de très nombreuses reprises, en sa qualité d'arbitre, la Commission d'arbitrage maritime et le Tribunal d'arbitrage de la Chambre du commerce et de l'industrie de l'URSS, à Moscou (1965-); a été appelé à remplir les fonctions d'arbitre dans une dizaine d'affaires, en divers endroits, notamment à Stockholm (1970-1980)

Membre des délégations russe et soviétique auprès de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)

Auteur de plusieurs ouvrages et de nombreux articles sur l'arbitrage et autres sujets concernant le droit commercial international

MATTI PRAVO PELLONPAA

Nationalité : finlandaise

Né le 4 avril 1950 à Kankanpää (Finlande)

Juriste assistant, Tribunal du contentieux Iran-USA (1984-1986)

Maître de conférences en droit international à l'Université d'Helsinki,
depuis janvier 1989

Membre "semi-permanent" de la Commission européenne des droits de l'homme,
depuis octobre 1990

Consultant en matière de droit international au Ministère de la justice
(1989-1990)

Rédacteur en chef de l'Annuaire finlandais de droit international

Auteur de nombreuses publications traitant du droit international, en
particulier de l'expulsion des étrangers et de la protection des
investissements étrangers

JOSE MARIA RUDA

Nationalité : argentine

Né le 9 août 1924 à Buenos Aires

Juge à la Cour internationale de Justice (1973-1991), Président de la Cour de 1988 à 1991

Professeur de droit public international à la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Buenos Aires

Rapporteur de la Sixième Commission à la dix-septième session de l'Assemblée générale (1962). Président de la Sixième Commission à la dix-huitième session de l'Assemblée générale (1963)

Membre de la Commission du droit international (1964-1972). Président de la Commission (1968)

Conseil juridique près le Ministère des affaires étrangères (1961-1965). Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (1965-1970). Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1970-1973)

Président du tribunal dans le contentieux Etats-Unis-Iran (février 1991-mars 1993)

Représentant de l'Argentine auprès de nombreux organes et conférences internationaux

Auteur de nombreux ouvrages et articles traitant du droit public international.
